



03074066

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Charléroi*
le *24/6/03*

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

HMA MONTAGE

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Place Paul Pastur n° 19
6150 ANDERLUES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

CHARLEROI N° 203 384

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

TVA : BE 478 654 418

7. Objet de l'acte

▷

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée générale extraordinaire du vendredi
25 avril 2003 a décidé le transfert du siège social.

Le siège social est transféré 7 rue Thiébaut à 6031
Monceau-Sur-Sambre.

Pour extrait conforme .
Le Gérant
Stefano ENA

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page